



ENTREPRISE EN LJ, LA MANDATAIRE NE DECLANCHE PAS L'AGS

Par florinext

Bonjour,

Je suis salariée d'une entreprise qui est en Liquidation Judiciaire depuis avril 2024 (en redressement depuis 2014).

Je suis également associée à 50% dans cette société avec mon époux décédé en 2019 et ma fille est gérante minoritaire.

Mon contrat de travail est "Responsable de restaurant" depuis 2016.

L'activité a cessé en sept 2021.

Je suis restée salariée jusqu'en décembre 2022.

La société m'a réglée mes salaires jusqu'en janvier 2022.

La société m'est redevable des salaires de Février à décembre 2022.

La mandataire qui était en charge du redressement et la même pour la liquidation.

Elle ne fait pas le nécessaire auprès de l'AGS pour les salaires qui me sont dus. Quels sont mes recours ?

Merci

Par ESP

Bienvenue,

Il est peu probable que ce salarié-associé à 50% puisse bénéficier des garanties de l'AGS en cas de liquidation judiciaire de l'entreprise.

Je vous invite à évoquer votre cas avec la liquidatrice.